

Image not found or type unknown



Refus de préavis réduit à 1 mois

Par **Sylvain P**, le **22/10/2012** à **20:21**

Bonjour,
Je suis actuellement locataire par le biais d'un office HLM.
Mon CDD a pris fin le vendredi 12 octobre 2012, suite à cette perte d'emploi, j'ai déposé, le mardi 16 octobre 2012, un préavis en demandant qu'il soit réduit à 1 mois.
Aujourd'hui, j'ai reçu un avis négatif quant à ma demande, on m'a précisé que sur le bail il était stipulé que la réduction du préavis à un mois s'appliquait uniquement dans le cas d'une perte d'emploi imprévisible. Une fin de CDD, connaissant la fin du contrat, ne serait pas considérée comme une perte d'emploi imprévisible, d'où le refus.
L'organisme est-il dans son droit en me refusant le préavis réduit à un mois ?
Merci par avance.